

TRANSACTION – VENTE

Pour un prix de vente inférieur à 50 000€	5 000 € TTC d'honoraires forfaitaires
Pour un prix de vente compris entre 50 001 € et 100 000 €	10% TTC du prix de vente
Pour un prix de vente compris entre 100 001 € et 200 000 €	10 000 € TTC d'honoraires forfaitaires
A partir de 200 001 €	5,5% TTC du prix de vente

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (Vendeur) sauf disposition contraire du mandat.

LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur :

Non facturés

Honoraires de visite, constitution du dossier du locataire et de rédaction de bail :

- Honoraires à la charge du Bailleur : 8 € TTC par m² de surface habitable
- Honoraires à la charge du Locataire : 8 € TTC par m² de surface habitable

Honoraires d'établissement d'état des lieux (entrée/sortie) :

- Part Bailleur : 3 € TTC par m² de surface habitable
- Part Locataire : 3 € TTC par m² de surface habitable

GESTION LOCATIVE

Honoraires : 6% TTC des sommes encaissées.